

## Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre : Elèves à besoins éducatifs particuliers

*La loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'École*

### Article L 111-1

*L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale.*

La notion de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers est récente. Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée : élèves en situation de handicap, en difficultés scolaires graves et durables, intellectuellement précoces, malades, en situation familiale ou sociale difficile, allophones nouvellement arrivés, enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, à troubles du comportement et de la conduite.

Proposer de réunir en un même chapitre du PAF l'ensemble des stages concernant ces différents élèves permet de travailler des compétences professionnelles communes recentrées sur les missions premières des enseignants à savoir la pédagogie dans la classe et en équipe éducative. Cela conduit aussi, en cohérence avec le projet académique, à susciter des synergies pertinentes entre les formateurs des différents domaines (ASH, EANA, SEGPA, EIP, EREA,.....).

### Rappel de l'objectif académique

Avoir une politique académique lisible, cohérente et partagée sur la prise en charge et la scolarisation des élèves à BEP.

### Constats

Les formations concernant la prise en charge de ces différents publics d'élèves étaient trop cloisonnées et trop spécifiques. Elles ne reflétaient pas la réalité de l'hétérogénéité d'une classe ou d'un établissement. Les difficultés exprimées par les enseignants manifestent souvent une confusion entre les spécificités des élèves et leurs réels besoins pédagogiques.

### Besoins

Il est nécessaire d'avoir une entrée pédagogique commune et transversale, et non spécialisée : la prise en compte des besoins des élèves quelles que soient leurs spécificités.

## Préconisations : unités de commande

- ✓ Un accompagnement des professeurs de toutes disciplines dans les inclusions en général : aider les professeurs des différentes disciplines à concevoir et adapter des situations pédagogiques permettant d'engager, aussi souvent que nécessaire, tous leurs élèves dans une même activité.
- ✓ Un accompagnement des équipes : soutenir et étayer la réflexion des équipes éducatives qui doivent évaluer les besoins de ces élèves et définir les conditions qui permettront de les scolariser dans les meilleures conditions.
- ✓ Des formations qualifiantes : offrir à certains professeurs la possibilité de développer des connaissances et des compétences professionnelles leur permettant d'assurer des interventions spécifiques auprès des élèves et des équipes éducatives et pédagogiques.
- ✓ Une formation de formateurs : développer chez les formateurs disciplinaires les compétences pour prendre en compte les besoins de tous les élèves. (cf. chapitre FFO)